



## Svp,ordonnance de taxe avoué : peut-on faire appel ?

Par **palais**, le **03/11/2008** à **18:36**

SVP, je déprime !!!3 enfants dont 1 garçon abandonné par son père et il faut que je paye encore à cause de lui : il avait fait appel avec aide juridictionnelle, alors que c'est lui qui me harcelait téléphoniquement, il a encore perdu et devait s'acquitter des dépens. Il n'a jamais versé ses amendes correctionnelles et autres et aujourd'hui, c'est encore son enfant qui va payer son Noël...car je dois payer mon avoué à sa place !

L'avoué me réclame une somme ( 3 lettres simples, 1 recommandée et 1 encore simple) alors j'ai voulu faire jouer la prescription des 2 ans, il me dit de passer au greffe pour m'opposer et contester cette somme.

Avait-il le droit de me harceler pour arriver à ses fins, car finalement le tribunal a reconnu le droit de prescription, mais j'aurais reconnu qu'il y avait bien une somme à régler en écrivant ceci : "je conteste avoir à régler le montant des dépenses adverses"... "mon ex-concubin, insolvable, est propriétaire d'une maison..." On finit par y croire, à force et on a peur...

Donc, quelques questions:

Pourquoi n'est-il pas mentionné sur l'ordonnance que je peux faire appel ? Est-ce un cas de nullité ?

C'est ainsi, c'est fini ? J'ai pourtant aussi bien écrit que j'avais déjà réglé 380 euros et que je n'avais rien en ma possession , aucun état de frais, aucune information sur ses rémunérations depuis plus de 2 ans et que je ne savais pas lui devoir cette somme. C'est même moi qui lui ai suggéré de m'envoyer un état de frais certifié conforme, car depuis le temps qu'il me réclamait, je n'avais rien de concret !

Ne voyez-vous pas dans cette façon de faire quelque chose qui me permettrait de me défendre ?

MERCI D'AVANCE, MERCI, MERCI !!!

Par **palais**, le **03/11/2008** à **21:19**

Il parait que "laure" m'a repondu... Où puis-je la retrouver ?

Par **Marion2**, le **03/11/2008** à **22:25**

Bonsoir palais,

Je suis désolée mais je n'ai pas répondu à votre post, je laisse ce soin à des personnes compétentes en la matière.

Désolée, j'espère que vous aurez une réponse.